



DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 30 JUIN 2017**

Séance du 30 juin 2017

Nombre de conseillers

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 7
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

25 juin 2017

Date d'affichage :

25 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Jocelyn Hébert, Valérie Dodin, Natacha Michel, Fabien Couegnoux, Jean-Baptiste Quinet,

Absents excusés : Pascal Cazé, Pierre Polvérari, Jean-Luc Legras (a donné pouvoir à Valérie Dodin), Sophie Deschamps,

Valérie Dodin a été nommée secrétaire.

Elections Sénatoriales

1) Elections du délégué et des trois suppléants pour voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017 et la commune de Hodent doit désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront grands électeurs.

Après appel à candidature, se présentent successivement et soumis au vote, décidé à main levée par l'unanimité des présents :

- M. Breton Eric : délégué titulaire. Elu à l'unanimité des voix exprimées
- Mme Dodin Valérie : déléguée n°1. Elue à l'unanimité des voix exprimées
- Mme Couegnoux Fabien : délégué n°2. Elu à l'unanimité des voix exprimées
- Mme Michel Natacha : déléguée n°3. Elue à l'unanimité des voix exprimées

Délibérations

2) Délibération 2017-38 : Modification de la délibération 2017-30 relative à la mise en place du RIFSEEP.

La mairie a reçu un courrier de recours gracieux de la Préfecture du Val d'Oise concernant la délibération 2017-30 relative à la mise en place du RIFSEEP, en date du 12 juin 2017, au motif que les décrets d'application pour les cadres d'emplois de la filière technique ne sont pas parus.

C'est pourquoi, il faut modifier la délibération 2017-30 du 10 avril 2017 en considérant que le versement des indemnités du RIFSEEP : IFSE (par fixe) et CI (part variable),

pour les agents de la filière technique ne sera effectif qu'après la parution des décrets d'application.

Une délibération sera prise pour la mise en place du RIFSEEP concernant la filière technique après cette parution. L'annexe des plafonds est modifiée en ce sens et jointe à cette délibération.

Toutes les autres dispositions de la délibération 2017-30 restent applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter ces propositions.

3) Délibération 2017-39 : Décision n°2 du Maire.

Le Maire présente au conseil les différentes propositions de contrats d'assurance reçues pour le véhicule électrique Kangoo, hors bonus/malus :

- Groupama : 960.64 euros/an
- Allianz : 1 211 euros/an
- MMA : 1 200 euros/an
- Active Assurance : 610 euros/an

Après transmission d'informations complémentaires, Groupama a appliqué un taux de bonus de 0.5 à la proposition initiale.

Le Maire décide d'accepter la proposition de Groupama, en vertu de sa délégation accordée par le conseil, dans sa séance du 1^{er} juin 2017, par délibération n° 2017-34.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, n'émet d'avis contraire à cette décision.

4) Délibération 2017-40 : Avis du conseil municipal sur le passage à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée 2017.

Le comité syndical du SIRS, dans sa séance du 19 juin 2017 a approuvé le changement de rythmes scolaires à la rentrée 2017, avec un retour à la semaine de 4 jours d'école, suite à la décision prise par le conseil d'école en date du 13 juin 2017.

L'avis des conseils municipaux est sollicité sur ce sujet. Le Maire précise que la validation du changement des rythmes scolaires relève de la compétence de l'Education Nationale, à qui, il faut présenter une demande de dérogation pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, émet un avis favorable à la décision du passage à la semaine de 4 jours d'école à compter de septembre 2017.

5) Délibération 2017-41 : Avis sur la proposition de convention de participation financière de la commune de Villers-en-Arthies, pour le centre de loisirs, les mercredis.

Le Maire présente au conseil la proposition de convention de la commune de Villers-en-Arthies ayant pour objet la participation financière par la commune, aux frais d'inscription au centre de loisirs les Filous de Villers-en-Arthies, des familles Hodentaises qui y inscriraient leurs enfants les mercredis, pendant le temps scolaire 2017/2018.

Chaque commune participe à hauteur de 35 euros par enfant et par jour de fréquentation. Un plafond de 1 500 euros est appliqué si la totalité des journées dépasse ce montant. Le remboursement s'effectue auprès de la commune de Villers-en-Arthies.

Afin d'étudier cette proposition, un point est fait sur le nombre d'enfants de la commune pouvant potentiellement être inscrits au centre de loisirs les Filous, et sur l'intérêt ou non pour les familles de se déplacer jusqu'à Villers-en-Arthies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de ne pas accepter la proposition de convention de Villers-en-Arthies.

6) Questions diverses

Point sur le dossier sol SJE de la cour de l'école

M. COUEGNOUX a fait des recherches pour avoir des explications sur les dégradations. Il est proposé de revoir avec la société pour obtenir une offre afin de reprendre les imperfections. Un courrier sera adressé à l'entreprise. Quelle que soit la réponse, une remise en état du sol est à prévoir.

Point sur les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable

Le raccordement est effectué depuis le 29 juin 2017 à 15h30. Le puits du Pont d'Hennecourt est dorénavant fermé. Les travaux ne sont pas encore finalisés. Une surveillance est maintenue pendant une semaine afin de vérifier le bon fonctionnement du circuit.

Des remerciements sont adressés à M. HEBERT et M. BRETON pour le suivi du dossier, des travaux et des réunions de chantier.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Eric Breton